

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 7 septembre, a adopté **19** arrêtés ; examiné **60** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 7 500 000 francs à l'alliance scolaire de l'église évangélique au titre de l'exercice 2022 destinée à participer au paiement des salaires du directeur durant la période d'apurement du passif dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire décidée le 27 novembre 2017.
- Ce financement vise à soutenir les efforts de restructuration de l'association afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'éducation auprès de la jeunesse calédonienne.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 163 645 740 francs de subventions destinées à l'achat d'équipements pédagogiques, d'équipements informatiques et d'équipements pour l'accueil de l'élève et le service général des lycées et antennes de lycées professionnels publics au titre de l'exercice 2022.

Établissement	Total subvention par établissement
Lycée Jules-Garnier	54 979 511
Lycée Lapérouse	15 198 909
Lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier	11 657 666
Lycée professionnel Petro-Attiti	19 299 225
Lycée Dick-Ukeiwë	18 575 000
Lycée polyvalent du Mont-Dore	6 337 251
Lycée professionnel Augustin-Ty	9 734 792
Lycée Antoine-Kela	5 640 431
Lycée Michel-Rocard	8 369 868
Lycée Williama-Haudra	12 163 620
Collège Théodore-Kawa-Braïno (ALP)	486 572
Collège de Koumac (ALP)	1 202 895
TOTAL	9 163 645 740

Ces subventions visent à renouveler les matériels obsolètes, mais aussi à acquérir de nouveaux équipements répondant à l'évolution des programmes pédagogiques.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'association Fleur de vie à créer un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SESSAD) dénommé « Ti'Lapia » pour une période expérimentale de deux ans.

L'association avait déjà reçu par arrêté n° 2013-0093/GNC du 3 janvier 2013 une autorisation de fonctionnement pour aider à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie.

Le service interviendra sur les communes de la côte Ouest de la province Nord auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et/ou de personnes en perte d'autonomie.

Dans sa phase de création, en plus du personnel administratif actuel (directrice et directrice des ressources humaines), l'équipe sera composée à temps plein de :

- un éducateur spécialisé superviseur ;
- un éducateur spécialisé ;
- un moniteur éducateur.

Le SESSAD « Ti'Lapia » ouvrira ses portes le 1^{er} février 2023 afin d'être opérationnel avant la rentrée scolaire et de soulager ainsi les enfants, les familles et les écoles.

La structure proposera des interventions destinées à apporter une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette et habillage...), dans les actes ordinaires de la vie courante (repas, linge...) ainsi qu'un accompagnement à la vie sociale, auprès d'enfants ou d'adultes en situation de handicap et/ou de personnes en perte d'autonomie et de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, Parkinson ou maladies apparentées.

Le coût de la prestation, pour neuf places, est estimé à 25 735 851 francs annuels. Ce qui représente un coût mensuel par bénéficiaire à 238 295 francs.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des médecins et infirmiers pouvant assurer les consultations et préconsultations au centre santé et voyages (CSV) au sein du service de santé publique (SSP) de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC), comme suit :

- docteur Sylvie Laumond, médecin chef par intérim du SSP de la DASS ;
- docteur Anne Pfannstiel, médecin coordonnateur du CSV au sein du SSP de la DASS ;
- docteur Clément Filisetti, médecin au sein du SSP de la DASS ;
- docteur Martine Noel, médecin vacataire ;
- docteur Béatrice Casale, médecin vacataire ;
- Laura Dupont, infirmière au sein du SSP de la DASS ;
- Noémie Bargeolle, infirmière au sein du SSP de la DASS ;

- Catherine Boutet, infirmière au sein du SSP de la DASS.

Le Centre Santé et Voyages (CSV) de la DASS propose des consultations gratuites, sur rendez-vous, aux personnes préparant un déplacement hors de la Nouvelle-Calédonie. Le CSV est aussi le seul centre de vaccination international de Nouvelle-Calédonie. Il est donc un lieu de passage obligatoire pour les voyageurs en partance pour des pays aux frontières desquelles un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune est exigé. Son fonctionnement est assuré grâce aux personnels médicaux et paramédicaux de la DASS, mais aussi à des vacataires qui interviennent pour assurer les consultations.

Il s'agit d'une structure importante de prévention contre l'introduction de maladies sur le territoire mais également contre la circulation des maladies dans le cadre de la coopération internationale.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-1613/GNC du 6 juillet 2022 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, dénommée « Pharmacie du Kaducée ». La modification vise à acter le nouveau coexploitant et cotulaire de l'officine de pharmacie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation d'une officine de pharmacie, dénommée « Pharmacie Gallieni Rocade », à la suite d'un changement d'adresse.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la passation d'une convention entre la Nouvelle-Calédonie et la société à responsabilité limitée WETRE TOURS pour l'occupation des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Lifou-Wanaham.
Cette convention porte sur l'occupation temporaire (cinq années maximum) de locaux pour l'exploitation de l'activité de vente de souvenirs ou de produits régionaux (curios). La surface occupée correspond à un local de vente d'une surface de 33 m², assorti d'un local de stockage attenant d'une superficie de 11,88 m².
Le montant de la redevance annuelle associée à la convention d'occupation du curios est de 292 483 francs par an.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a donné quitus de sa gestion pour l'année 2021 au gestionnaire du service de la régie locale des tabacs.

> Voir le communiqué détaillé « La consommation de tabac poursuit sa baisse »

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a confié une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des :
- premier (14 postes) et second concours (un poste) sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
 - premier (un poste) et second concours (un poste) sur titres avec épreuves pour le recrutement dans le corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre une sélection professionnelle pour l'accès au grade principal du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile à compter du 7 novembre 2022.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre un examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des psychologues du cadre territorial des psychologues. Organisé tous les deux ans, il est ouvert aux psychologues justifiant de deux ans de services effectifs dans le 3^e échelon de la 1^{ère} classe.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction du Travail et de l'emploi (DTE).

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris deux arrêtés relatifs au programme prévisionnel 2022 et au cadre d'intervention du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP).

Le comité de gestion a validé le 26 avril 2022 le cadre d'intervention et le budget prévisionnel 2022. Le montant de la programmation du fonds de soutien à la PEP est arrêté 156 millions de francs en recettes et dépenses pour l'exercice 2022. Il est décomposé en trois axes d'orientation budgétaire :

1. la gestion de l'eau et du domaine public fluvial, comprenant le dispositif d'intervention dans les cours d'eau, les moyens de contrôle et de gestion du domaine, une réserve pour les aléas (93 millions) ;
2. la prévention des risques liés à l'eau, comprenant le suivi des pollutions, la délimitation des périmètres de protection des eaux et la cartographie des zones inondables (10 500 000 millions) ;
3. la mise en œuvre de la politique de l'eau, comprenant l'organisation du forum et les

crédits dédiés à l'appel à projets participatifs (52 500 000 millions).

Le texte fixe également le barème et la procédure de mise en œuvre tels que validés par le comité de gestion du 26 avril 2022.

Il est décidé que :

- les travaux d'entretien seront à l'avenir financés, au moins partiellement, par ceux qui en bénéficient ou les ont rendus nécessaires ;
- les collectivités, associations ou riverains souhaitant réaliser des travaux d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau, peuvent après autorisation de la Nouvelle-Calédonie et avis du comité de gestion, bénéficier d'un soutien.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie prend totalement en charge les opérations d'entretien :

- relevant de l'urgence impérieuse et concernant le traitement d'un désordre manifeste (obstruction du lit mineur supérieure à 70 % de la section à plein bord) ;
- lorsqu'un intérêt collectif ou des enjeux publics sont menacés ;
- lorsqu'il existe un risque de préjudice anormalement grave pour les riverains.

Arrêté de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Victor Lethezer en qualité de chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **six** demandes de titre de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **44** autorisations de travail et **dix** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 108 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et des articles 16 et 73 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022. Le projet de décret précise les modalités d'application de la réduction fiscale pour les acquisitions ou constructions de logements neufs à usage locatif en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.